

PRIVÉ SOUS CONTRAT VERS LE PRIVÉ SOUS CONTRAT ET PRIVÉ AGRICOLE

Tous les élèves de 3^e générale ou en réorientation candidatant vers la voie professionnelle post 3^e (1CAP2 / 2^{de} Pro) dans un établissement privé sous contrat de l'académie, doivent avoir au moins un vœu saisi dans l'application Affelnet-Lycée.

PRIVÉ SOUS CONTRAT VERS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Décret du 16 avril 1991 – BO n°18 du 02/05/1991 concernant l'orientation des élèves dans les établissements privés sous contrat.

L'admission dans l'enseignement public des élèves issus de l'enseignement privé sous contrat est réalisée conformément à la décision d'orientation prise par le directeur de l'établissement privé sous contrat.



La loi fait **obligation aux établissements privés sous contrat de suivre et accompagner les élèves** dans l'année qui suit leur sortie de l'établissement.

MODALITE D'ENTREE :

- **Niveau collège**
 - **6^e** : constitution du dossier et transmission à la DSDEN du département de résidence de l'élève. La saisie des vœux dans l'application Affelnet-6^e est effectuée par les services de scolarité.
 - **5^e, 4^e, 3^e** : les représentants légaux s'adressent directement au collège du secteur de résidence en vue d'une inscription qui est réalisée en fonction des places disponibles.
- **Niveau lycée :**
 - **2^{de} GT, 1^{re} techno, 2^{de} pro, 1CAP2 et 1^{re} pro** (post 2^{de} GT), la saisie, dans Affelnet-Lycée, des vœux des élèves est effectuée par les établissements privés sous contrat selon les mêmes modalités et le même calendrier que les établissements publics. (*cf. fiches orientation et affectation*)
 - **1^{res} générales et T^{ales} GT/PRO** : le dépôt des dossiers doit se faire **avant le** :

DPT	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS		
	1 ^{RE} G - STAV	T ^{ALE} GT	T ^{ALE} PRO
77	22 juin DSDEN 77 / DIVEL 1	06 juillet DSDEN 77 / DIVEL 1	06 juillet DSDEN 77 / DIVEL 1
93	22 juin DSDEN 93 / DIVEL 3	06 juillet DSDEN 93 / DIVEL 3	10 juillet DSDEN 93 / DIVEL 3
94	22 juin DSDEN 94 / DESCO 2	10 juillet DSDEN 94 / DESCO 2	10 juillet DSDEN 4 / DESCO 2



Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet est déclaré irrecevable.

PRIVE HORS CONTRAT VERS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Note de service n°81-173 du 16 avril 1981 relative à l'admission dans l'enseignement public des élèves issus de l'enseignement privés hors contrat.

L'admission est subordonnée à la réussite à un examen de niveau. L'inscription à cet examen se fait auprès de la DSDEN du département de résidence des représentants légaux.

Pour toute demande, il est obligatoire de joindre : le justificatif de domicile et les derniers bulletins.

 **Tout dossier transmis hors délai et/ou incomplet est déclaré irrecevable.**

ORGANISATION DES PROCEDURES SEINE-ET-MARNE

77

Les représentants légaux adressent une demande écrite à la DIVEL.

DEMANDE DU DOSSIER D'INSCRIPTION	ADMISSION EN	DATE RETOUR DOSSIER	DATE ET LIEU DE L'EPREUVE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par voie postale : DSDEN de Seine-et-Marne DIVEL 20 quai Hippolyte Rossignol 77000 Melun ▪ Par courriel : ce.77divel@ac-creteil.fr 	pour les admissions en 6 ^e	Au plus tard le 03 avril (délai de rigueur)	Prendre contact avec la DSDEN Collège de la vallée à AVON
	5 ^e / 4 ^e / 3 ^e 2 ^{de} / 1 ^{re} / T ^{ale}	Au plus tard le 15 mai (délai de rigueur)	La date et le lieu seront communiqués par courrier aux représentants légaux

ORGANISATION DES PROCEDURES SEINE-SAINT-DENIS

93

La procédure d'admission est à retrouver sur le site de la DSDEN : <http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations> et dans la circulaire départementale du 04 février 2019.

DEMANDE DU DOSSIER D'INSCRIPTION	ADMISSION EN	DATE RETOUR DOSSIER	DATE DE L'EPREUVE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par voie postale : DSDEN de Seine-Saint-Denis DIVEL3 8 rue Claude Bernard 93000 Bobigny ▪ Par courriel : ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr ▪ Téléchargeable sur le site : http://www.dsden93.ac-creteil.fr 	Tous niveaux	15 mai (délai de rigueur) DSDEN bureau 4B07	Prendre contact avec la DSDEN Le lieu sera précisé dans la circulaire départementale

ORGANISATION DES PROCEDURES VAL-DE-MARNE

94

La procédure d'admission est à retrouver sur le site de la DSDEN :

DEMANDE DU DOSSIER D'INSCRIPTION	ADMISSION EN	DATE RETOUR DOSSIER	DATE DE L'EPREUVE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par voie postale : DSDEN du Val-de-Marne Service DESCO2 68 Avenue du Général de Gaulle 94011 Créteil cedex ▪ Par courriel : ce.94dsecc@ac-creteil.fr ▪ Téléchargeable sur le : http://www.ia94.ac-creteil.fr 	6 ^e / 5 ^e / 4 ^e / 3 ^e 2 ^{de} générale 2 ^{de} professionnelle	Au plus tard le 23 mars (dernier délai)	Prendre contact avec la DSDEN Collège Romain Rolland IVRY sur SEINE
	1 ^{re} / T ^{ale} GT 1 ^{re} / T ^{ale} professionnelle		Prendre contact avec la DSDEN Lycée Branly CRETEIL